

Le 5 septembre 2017

Procès-verbal de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Marc-des-Carières, tenue en public le 5 septembre 2017 à 19h15 et à laquelle étaient présents messieurs Sylvain Naud, Carol Denis, Jacques Bédard et Marc Boivin formant quorum sous la présidence de monsieur Guy Denis, maire.

Monsieur Christian Gravel, conseiller #5, était absent.

Madame Elyse Lachance, directrice générale/greffière-trésorière, assiste à la séance.

Note : Une copie de l'ordre du jour et une copie de projet du procès-verbal ont été remis 48 heures avant la journée de cette séance.

SM-185-09-17

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Chacun des membres du conseil municipal ayant reçu une copie de l'ordre du jour, la directrice générale / greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Sylvain Naud  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

SM-186-09-17

**MODIFICATION À LA RÉOLUTION SM-173-08-17  
CONCERNANT L'ENTRETIEN ET DÉNEIGEMENT DES  
CHEMINS D'HIVER MUNICIPAUX ET PROVINCIAUX : CHOIX  
DU SOUMISSIONNAIRE**

**CONSIDÉRANT** que le contrat d'entretien et de déneigement des chemins d'hiver municipaux et provinciaux de trois (3) ans s'est terminé à la fin avril;

**CONSIDÉRANT** qu'il y a eu publication d'un appel d'offres par le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver municipaux et provinciaux et qu'un prix a été demandé sur trois (3) ans;

**CONSIDÉRANT** que lors de l'ouverture du 14 août 2017, la Ville a reçu ces soumissions :

Entreprises Jacques Julien inc.	Chemins municipaux : 289 184,20 \$ Chemins provinciaux : 176 130,00 \$	465 314,20 \$
Transport Gilles Tessier inc.	Chemins municipaux : 277 155,45 \$ Chemins provinciaux : 205 385,25 \$	482 540,70 \$

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** le Conseil retienne les services d'Entreprises Jacques Julien inc. au montant de 465 314,20 \$, taxes en sus, pour l'entretien et le déneigement des chemins d'hiver municipaux et provinciaux pour trois années (2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020) conditionnellement à la conformité de la soumission et réparti comme suit :

- 289 184,20 \$, taxes en sus pour les chemins municipaux;
- 176 130,\$, taxes en sus pour les chemins provinciaux (dossier 7186-17-4911).

**QUE** le Conseil accepte les termes du contrat avec le MTQ incluant un montant de 1 000,\$ de frais d'administration alloué à la Ville pour l'ensemble du traitement du dossier totalisant 185 914,48 \$, taxes applicables incluses, pour les trois (3) années, soit un montant de 61 971,49 \$ par année, taxes applicables incluses selon le dossier 7186-17-4911.

**QUE** le Conseil autorise la directrice générale/greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Ville l'entente avec le MTQ pour le dossier #7186-17-4911 concernant l'entretien et le déneigement des chemins provinciaux.

SM-187-09-17

**DEMANDE D'EXCLUSION DE LA ZONE AGRICOLE  
PROVINCIALE D'UNE SUPERFICIE DE 8 497,52 M<sup>2</sup> À MÊME  
UNE PARTIE DU LOT 3 233 084 DU CADASTRE DU QUÉBEC,  
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE PORTNEUF**

**ATTENDU** la lettre de Machitech inc. reçue le 13 avril 2017 mentionnant son intention d'étendre ses activités actuellement exercées sur les lots 6 017 986 et 6 017 987 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, à même une partie du lot 3 233 084 qu'elle projette d'acquérir;

**ATTENDU** la résolution SM-109-05-17 adoptée le 8 mai 2017 par laquelle la Ville appuyait ce projet et mandatait ses conseillers juridiques pour la préparation d'une demande d'exclusion;

**ATTENDU QUE** la Ville maintient et réitère l'ensemble des considérations contenues à la résolution SM-109-05-17 comme si elles étaient ici reproduites;

**ATTENDU QUE** la Ville ajoute que le projet de Machitech inc. ne contrevient pas au plan de développement de la zone agricole de la MRC de Portneuf;

**ATTENDU** le projet de demande d'exclusion présenté aux membres du conseil et versé aux archives de la Ville;

**ATTENDU QU'** advenant une décision favorable de la CPTAQ, une modification du *Règlement de zonage* sera nécessaire afin d'autoriser les activités de Machitech inc. sur ladite partie du lot 3 233 084;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Carol Denis  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la ville de Saint-Marc-des-Carières demande à la CPTAQ de prononcer l'exclusion de la zone agricole d'une partie du lot 3 233 084 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf (8 497,52 m<sup>2</sup>) pour les fins du projet d'agrandissement de l'entreprise Machitech inc.

**QUE** la Ville mandate les avocats de l'étude Tremblay Bois Mignault Lemay s.e.n.c.r.l. afin de déposer la demande d'exclusion dont un projet est déjà versé aux archives de la Ville.

**QUE** la Ville s'engage, advenant une décision favorable de la CPTAQ, à modifier son *Règlement de zonage* afin d'autoriser, sur la partie du lot 3 233 084 visée, les activités de Machitech inc.

Période de questions

Le Président de la séance invite les citoyens à la période de questions.

SM-188-09-17

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**CONSIDÉRANT** que le point à l'ordre du jour étant fait;

**EN CONSÉQUENCE;**

**SUR LA PROPOSITION DE monsieur Marc Boivin  
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES  
CONSEILLERS PRÉSENTS**

**QUE** la séance soit levée à 19h37.

**Je, (maire ou président de la séance), ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le directeur général / greffier-trésorier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.**

\_\_\_\_\_  
Guy Denis, maire

\_\_\_\_\_  
Elyse Lachance, dir. gén./greffière-trés. Guy Denis, maire